

Quelques lignes sur l'accompagnement de Jean

Contexte :

Jean est un homme de 65 ans. Il est atteint d'une schizophrénie infantile depuis de très nombreuses années. C'est l'un des résidents pensionnaire du foyer d'accueil médicalisé depuis son ouverture en 2003. Sa mère est sa seule ascendante. Elle l'accueille une fois par mois à son domicile. Il n'a jamais été marié et il n'a pas d'enfants. Son projet d'accompagnement personnalisé est essentiellement axé sur le maintien de son autonomie (que je qualifierai plutôt d'indépendance physique puisque Jean est sous tutelle) dans les actes de la vie quotidienne et sur son inscription dans le collectif par sa participation active à la vie du foyer. Jean a co-construit son projet avec son référent.

Accompagnement de Jean et réflexivité :

En revenant sur les moments qui participent à l'accompagnement de Jean que j'assure depuis le début de mon stage long¹ avec mon référent et en mettant en regard les apports théoriques de tes cours dont je relis mes notes, il me vient les réflexions suivantes dont je n'avais pas une pleine conscience dans l'action :

Avant d'accompagner Jean, j'ai lu attentivement son dossier personnel pour avoir une vue sur son parcours de vie. Je peux maintenant rapporter cette consultation à la notion de temporalité que nous avons évoquée en cours et me rendre compte du décalage qu'il y a entre son parcours et le calendrier social à partir du moment où sa pathologie s'est déclarée.

Dans la relation avec Jean, j'ai tout d'abord considéré Jean comme un être bio-psycho-social singulier ce qui m'a permis de m'affranchir de la tentation de le stigmatiser et m'a aidé à revêtir mon rôle "d'agent" de socialisation secondaire et de membre d'une organisation en tant qu'autrui généralisé. En écrivant cela je m'interroge sur la perception que Jean a de moi. Me considère-t-il comme un membre professionnel à part entière de cette organisation ou est-il conscient de mon statut de stagiaire ? A-t-il encore la capacité de discernement sur ce point ?

J'évoquerais maintenant la notion d'indépendance. Le vieillissement de Jean qui s'ajoute à sa pathologie ne lui permet parfois pas de s'occuper seul son de son hygiène. Il m'appartient d'identifier les jours où il a vraiment besoin qu'un éducateur l'accompagne physiquement dans ses gestes ou l'accompagne psychiquement si je pense que ce moment est la résultante d'un bénéfice secondaire. Peut-on rapporter ce moment au kairós dans la relation que j'ai avec Jean ? J'ai appris à prendre mon temps et aussi à respecter le temps de Jean tout en essayant de le réduire le décalage qui peut exister entre nos deux perceptions de cette temporalité puisque je dois être un repère pour lui. Je repense à cette phrase de Maya Cytrinowicz : « Accueillir l'autre, c'est accueillir le paysage de l'autre ».

¹ Le projet d'accompagnement annuel de Jean était déjà écrit

Il a aussi fallu que je me mette en retrait par rapport à mes propres représentations, à mes propres jugements. Je fais ici allusion à un moment très simple de l'accompagnement : Le choix de la vêtue de Jean pour la journée. Je laisse à Jean son libre arbitre pour décider des vêtements qu'il souhaite mettre chaque jour. J'oriente parfois son choix en fonction des prévisions météorologiques car je suis responsable de sa sécurité (loi 2002-2) mais c'est lui qui a la décision finale même si mes valeurs et me représentations me conduisent à penser et donc à juger d'une dysharmonie dans sa tenue. C'est pour moi évoquer l'autonomie que de le laisser responsable de ses choix.

J'ai aussi pris conscience que l'accompagnement de Jean passait par l'accompagnement de sa famille, en l'occurrence de sa mère. En effet, depuis quelques mois Jean est sujet aux "fausses routes" et il est impératif de surveiller sa manière de s'alimenter. Or la maman de Jean avait pris l'habitude de lui donner de la nourriture à l'issue de ses visites mensuelles, nourriture qu'il consommait seul dans sa chambre au péril de sa santé. Nous avons aussi travaillé ce point avec la mère de Jean à la fois pour qu'elle prenne conscience du danger mais aussi pour lui ouvrir d'autres champs des possibles pour faire plaisir à son fils. Par là, nous avons pris en considération l'environnement social de Jean et travaillé sur celui-ci.

Si j'aborde maintenant l'aspect reconnaissance et examine le lien social de Jean en tenant compte du doute qui subsiste sur sa faculté de discernement. Sur la reconnaissance par le droit, j'ai bien pris conscience que je reconnaissais à Jean les mêmes droits que ceux dont je bénéficie dans la société. Il nous a récemment posé des questions quant aux élections de 2017. J'émetts donc l'hypothèse que Jean est en demande de reconnaissance de son droit à la citoyenneté qui permet à tout homme de s'exprimer dans la sphère publique. Ce besoin pourrait être amplifié par la mesure de tutelle à laquelle il est assujetti. Se ressent-il exclu, blessé dans son intégrité sociale ?

Enfin, le travail d'accompagnement que nous menons pour l'inscription de Jean dans le collectif du foyer et auquel il prend part spontanément et activement (dressage de tables, préparation du gouter, aide à la confection de gâteaux) participe à sa reconnaissance par les éducateurs et surtout par ses pairs et lui permet de conserver l'estime qu'il a de lui-même et quelque part, sa dignité.